Les Annonces de la Seine, 13 janvier 2014

Christiane Taubira

Entre le tribunal d'instance, de grande instance, le juge de proximité, le tribunal des affaires sociales ou encore le conseil des prud'hommes, rares sont les citoyens qui spontanément savent s'adresser à la bonne juridiction. C'est donc un problème.

A la dispersion des compétences répond d'ailleurs la multiplication des procédures spécifiques pour chaque nature d'affaire : avec ou sans avocat obligatoire, devant un juge unique ou en formation collégiale, avec des juges professionnels, ou non, ou les deux.

Ces complexités peuvent être sources de délais, parfois d'erreurs, que ce soit pour ceux qui saisissent la justice ou ceux qui la rendent.

Cette organisation doit donc être simplifiée et ses procédures adaptées, pour mieux répondre à leur objet et aux publics qui y ont recours.

A cet egard, toutes les réflexions qui se sont développées autour du tribunal de première instance tel que le Président de la République a pu le dessiner l'année dernière vont dans le bon sens.

Mais repenser l'organisation judiciaire à travers l'architecture de ses juridictions et leur fonctionnement ne peut suffire. Encore faut-il en tirer toutes les conséquences nécessaires quant aux missions, aux métiers, bref à ce que l'on désigne par « l'office du juge ».

Cela fait bien longtemps que la justice ne se contente plus de dire le droit. Elle répare, elle protège, elle restaure, elle évalue, elle administre et a vu les contentieux qu'elle traite se diversifier en même temps qu'ils se massifiaient.

Et ce déploiement de la justice au-delà de son office traditionnelle a paradoxalement contribué à créer une distance supplémentaire entre la justice et le justiciable : l'autorité du juge a eu tendance à se diluer à mesure de l'extension de son office.

Les travaux menés sur ce sujet sont particulièrement riches et plusieurs évolutions sont aujourd'hui concevables et possibles. L'office du juge peut être repensé en fonction de son périmètre ou de son niveau d'intervention sur les matières qu'il traite.

Le juge peut en effet être une instance de contrôle, de recours mais aussi de validation. Cela peut évidemment conduire à mettre en œuvre des procédures qui favorisent le règlement non contentieux des litiges, mais à condition d'y mettre les garanties nécessaires pour que les droits de chacun soient effectivement garantis.

En ouvrant ce débat - je dis bien j'ouvre le débat donc je ne veux pas le conclure, c'est ce que j'avais dit à la garde des Sceaux et ce serait quand même peu respectueux de ce vous allez entreprendre ensemble - mais en ouvrant ce débat, je voulais simplement vous dire que le Gouvernement attend beaucoup de vos travaux parce qu'il va vous revenir, au cours de ces deux jours, de conduire une réflexion qui doit aboutir à une réforme, qui doit permettre de la réforme et ce que vous avez à faire est un travail - ce que nous avons à faire est un travail - considérable. J'en suis parfaitement conscient, et je tiens pour cela d'abord à saluer tous ceux qui se sont impliqués dans la préparation de ces travaux : l'institut des Hautes Etudes sur la Justice, d'abord mais aussi les présidents des groupes de travail : Antoine Garapon, Sylvie Perdriolle, Boris Bernabé de l'IHEJ, Pierre Delmas-Goyon, Didier Marshall et Jean-Louis Nadal. Je remercie également Martine Comte et Dominique Le Bras, qui président le comité de pilotage des réformes judiciaires.

Merci donc à tous ceux qui se sont mobilisés pour permettre la tenue de ce grand rassemblement et permettre aussi qu'il tienne ses promesses parce que je sais que l'attente est forte. Alors bien sûr, personne n'imagine le grand soir où on ferait table rase de tout et on reconstruirait. Non, bien sûr mais ce qui est à craindre c'est le déception, ce qui est à craindre, c'est que l'attente qui est très très forte ne débouche pas sur une stratégie de réforme et qui se mette en oeuvre peu à peu mais de façon déterminée et concrète et qui en tout cas en ayant tracé une perspective, donné un sens, fixé un cap, garantit que la réforme se fera bien. Donc c'est tout l'enjeu et je sais que c'est difficile parce que tout le monde est d'accord au départ pour la réforme, tout le monde en ressent le besoin et puis ensuite lorsque l'on rentre dans les détails c'est plus complexe, c'est plus difficile, il peut y avoir des craintes et elles peuvent être

Les ateliers réunis à l'UNESCO

ATELIER 1 Comment assurer une bonne adéquation entre juridictions, contentieux et territoires ?

ATELIER 2 Comment mieux travailler ensemble pour plus de lisibilité et d'efficacité pour les citoyens ?

ATELIER 3 Comment permettre aux citoyens et à leurs conseils d'être davantage acteurs de leurs parcours judiciaires ?

ATELIER 4 Comment reconnaître les nouveaux modes d'exercice de la justice ?

ATELIER 5 Comment mieux garantir la protection des intérêts de la société et les droits et les libertés de l'individu ?

Phoca PDF